

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/09/2010
Réception par le Prefet : 27/09/2010
Publication : 01/10/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-11-5-1

Séance du vendredi 24 septembre 2010

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ARRÊTÉ DU SYNDICAT MIXTE COLMAR RHIN VOSGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Emet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté du Syndicat Mixte Colmar Rhin Vosges, sous réserve toutefois de la prise en compte des remarques jointes en annexes.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions